

# *Profession* **EDUCATION**

**L'ÉCOLE  
CONTRE  
LES FILLES**

**GOLFE**  
Faire gagner la paix

**SGEN**  
**CFDT**

Février 1991

■ Mensuel

■ 15F

**11**

# NON TITULAIRES

Guide  
pratique  
Edition 1991  
15 Francs

SGEN  
CFDT

## DEUX NOUVEAUX GUIDES PRATIQUES DU SGEN-CFDT

### NON TITULAIRES

Tous les renseignements utiles sur les enseignants non-titulaires du second degré: maître-auxiliaire, contractuel, vacataire.

Prix: 15 F + 5 F de port.

# ACADEMIQUE REPLACANT TITULAIRE

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

Guide  
pratique  
Edition 1991  
15 Francs

SGEN  
CFDT

### TITULAIRE REMPLACANT, TITULAIRE ACADEMIQUE

Fonctions, formation, problèmes administratifs...une mine d'informations sur les personnels de remplacement du second degré.

Prix: 15 F + 5 F de port.

Chèque à l'ordre de SGEN communication CCP 21 919 49 J, à renvoyer à Sgen- CFDT secteur communication 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.



## AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

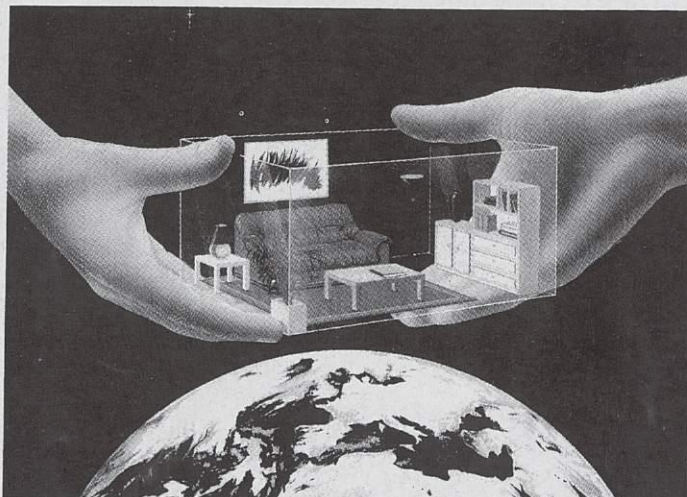
DEVIS GRATUIT

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances.

Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif\*, transport de voiture, etc.

Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

\*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

Paris  
9, rue Thomas-Edison  
92230 Gennevilliers  
Tél.: (1) 40 85 90 10

Le Mans  
Tél.: 43 72 13 44

Nantes  
Tél.: 40 92 09 50

Brest  
Tél.: 98 41 50 11

Dinan  
Tél.: 96 39 32 92

Troyes  
Tél.: 25 79 00 23

Grenoble  
Tél.: 76 62 05 64

Marseille  
Tél.: 91 02 62 40

Carcassonne  
Tél.: 68 47 61 61

Tarbes  
Tél.: 62 93 55 01

Marmande  
Tél.: 53 64 13 46

Guadeloupe  
Baie Mahault

Tél.: (590) 26 72 71

26 60 54

Martinique  
Tél.: (596) 50 05 15

50 05 16

Guyane  
Cayenne

Tél.: (594) 35 41 60

La Réunion  
Le Port

Tél.: (262) 43 41 72

43 41 77

Mayotte  
Tél.: (269) 61 17 17

61 17 29

Nouvelle-Calédonie  
Tél.: (687) 28 63 33

28 23 70

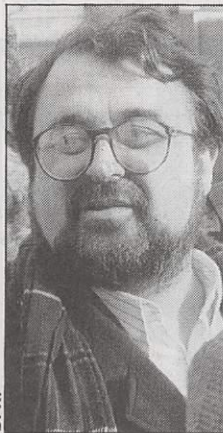
Tahiti  
Tél.: (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-  
Pierre-et-Miquelon



## ÉDITORIAL

## GOLFE : FAIRE GAGNER LA PAIX



D.R.

La guerre est insupportable pour les syndicalistes que nous sommes. Au-delà de l'émotion légitime et de l'interpellation des consciences qu'elle provoque, elle ne constitue pas une solution aux conflits du Moyen-Orient,

poudrière du monde. Le conseil fédéral général du Sgen-CFDT l'a affirmé dès le mois d'octobre. Elle risque en effet de développer, surtout si elle dure, une solidarité des masses arabes avec l'Irak et, par conséquent, un antagonisme lourd, voire irrémédiable, entre les pays développés et les pays arabes.

Mais les responsabilités d'une telle situation doivent être cernées. L'agresseur est clairement identifié. Saddam Hussein est le dictateur d'un pays surarmé. Ses visées expansionnistes sont évidentes. En envahissant le Koweït, il a délibérément violé le droit international. Il n'a cessé de bafouer les droits de l'Homme. Le massacre des Kurdes était révélateur. Les meurtres, la torture et l'emprisonnement dont ont déjà été victimes plusieurs milliers de personnes au Koweït sont aussi tragiquement significatifs. Il en est de même en ce qui concerne l'utilisation des prisonniers de guerre.

Avant le déclenchement des hostilités, tout a-t-il fait pour la paix ? On peut en douter. D'une part, les sanctions économiques n'ont pas été menées à leur terme et n'ont pas donné lieu à un bilan. D'autre part, le

plan français de paix a été refusé par les USA et Israël. Pourtant, un conférence internationale est incontournable pour régler le conflit du Moyen-Orient (création d'un état palestinien, reconnaissance d'Israël et de la souveraineté du Liban...). Cette intraséance des USA est consternante. L'absence de l'Europe a aussi pesé lourd. Que signifierait à l'avenir un « *nouvel ordre international* » avec une Europe impuissante ?

### UNE SOLUTION NÉGOCIÉE ET DURABLE

Que faire, à l'heure où ces lignes sont écrites ? Œuvrer sans relâche pour une solution négociée et durable. Faire pression sur le gouvernement français pour que l'Onu prenne une nouvelle initiative basée sur l'évacuation du Koweït et sur la tenue d'une conférence internationale. Le mouvement syndical doit pour cela être à l'initiative, aux plans national et international. C'est ce que notre fédération a dit à la tribune du conseil national de la CFDT.

Dans cette situation dramatique, les risques de développement du racisme dans les établissements sont réels. Il faut tout faire pour éviter de telles tensions et tout faire pour empêcher de profondes fractures entre les communautés.

Le Sgen-CFDT ne se résigne pas à l'engrenage infernal de la guerre. Son action quotidienne vise, avec toute la CFDT, à construire la paix sans renoncement au Golfe, dans les pays baltes et ailleurs.

Jean-Michel Boullier

Texte écrit le 22 janvier.

## SOMMAIRE

<b>EDITORIAL</b>	<b>3</b>
Faire gagner la paix	
<b>ACTUALITÉ Le mois</b>	
Elections : des progrès, peut mieux faire	<b>4</b>
Lycée, collège : les suites du rapport du CNP	<b>6</b>
IUFM : nos demandes à Jospin	<b>7</b>
<b>ACTUALITÉ En direct</b>	
Haute-Savoie : les raisons d'un succès	<b>8</b>
<b>DOSSIER</b>	
L'école contre les filles	<b>9</b>
<b>ACTUALITÉ International</b>	
Allemagne : les difficultés de l'unification	<b>15</b>
<b>MÉTIER</b>	<b>16</b>
Orientation : un premier geste Brèves catégorielles	
<b>COURRIER/LECTURES</b>	<b>18</b>

Photo de couverture : P. Niéto/Réa

## EN BREF

### NOUVELLE POLITIQUE À L'ÉCOLE

Dans le cadre de la « nouvelle politique à l'école », le ministère impose des délais intenable pour l'élaboration des projets d'école... alors que lui-même ne respecte pas son plan de travail. Les enseignants prennent connaissance en ce moment d'un texte d'orientations, concernant la mise en place de la « nouvelle politique ». Cinq mois ont été nécessaires pour apporter des modifications de détails à ce texte. L'humour y pointe son nez : la mise en œuvre des cycles d'apprentissage est prévue au... 1<sup>er</sup> janvier 1991. Les départements pilotes qui expérimentent ces mesures sont sur la brèche depuis le mois de mai.

### JEUNESSE ET SPORT

Le 18 mars prochain aura lieu le renouvellement des commissions administratives paritaires des corps de professeurs de sport, conseillers et chargés d'éducation populaire et de jeunesse. La campagne portera sur la reconnaissance de la spécificité du métier, l'amélioration des déroulements de carrière. Le Sgen-CFDT revendique également un accès aux postes de responsabilité qui ne soit pas, de fait, réservé au seul corps de l'inspection ; une plus grande transparence dans les opérations d'intégration, de promotion ; des possibilités plus grandes de mobilité.

## EN BREF

LETTRE OUVERTE  
CONTRE L'INSPECTION

Le Sgen-CFDT des Bouches-du-Rhône a récemment mené une action inhabituelle contre l'inspection : convaincre l'opinion de l'inutilité de ce système. Une lettre ouverte a été expédiée à la presse, à un certain nombre de parlementaires et de personnalités de l'Education nationale dont, évidemment, Lionel Jospin. « On ne peut mettre en œuvre une évaluation régulatrice du fonctionnement de l'école et de ses acteurs en maintenant l'inspection. Prétendre à la fois conseiller et sanctionner relève de la supercherie. » Pour le Sgen-CFDT, l'évaluation doit être indépendante de la hiérarchie, et procéder de rapports de nature contractuelle entre les évaluateurs et les évalués.

RÉFORME  
DU CNDP

Un projet de réforme du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et des CRDP (centres régionaux) est en préparation. La principale innovation consiste à transformer les CRDP qui dépendent aujourd'hui du centre parisien en établissements publics à caractère administratif dont le conseil d'administration serait présidé par le recteur. Cela devrait accentuer leur autonomie, améliorer la politique académique de documentation et renforcer les liens avec les collectivités locales. C'est du moins ce qu'affirme Pierre Trincal, directeur général du CNDP, qui prépare cette réforme. Il souhaite redynamiser cet outil, avec de fortes orientations nationales en matière de documentation, d'édition et d'ingénieries pédagogiques. Vos réactions sont attendues à la fédération des Sgen-CFDT (Paris).

## SUPÉRIEUR

Le ministère a l'intention de mettre en place des filières professionnelles au sein d'instituts universitaires d'enseignement et de recherche. Ces instituts seront des unités communes à une ou plusieurs universités. Les filières sont au nombre de six : ingénierie ; commerce ; administration ; gestion financière ; information, communications, relations publiques ; IUFM.

Ce texte tel qu'il est présenté nous paraît pervers : isolement des filières professionnelles au sein des universités ; enseignement à deux vitesses ; nouvelle phase de réforme institutionnelle pour les universités... et pourquoi inclure les IUFM dans le lot, contrairement à la loi Jospin ?

## ÉLECTIONS

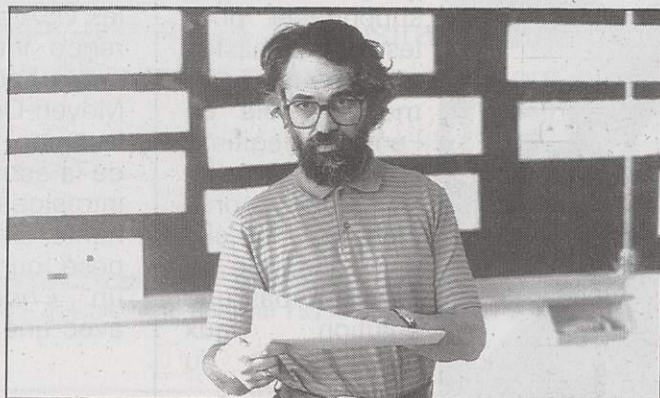
## DES PROGRÈS, PEUT MIEUX FAIRE

Dans un contexte plutôt marqué par une tendance au repli sur soi, 65 000 personnels d'enseignement et d'éducation ont tenu à prouver leur attachement au syndicat de la transformation de l'école. Ce n'est pas rien !

Vingt sièges gagnés chez les instituteurs, des sièges en plus chez les PEGC, un élu supplémentaire à la CAPN des certifiés, les adhérents du Sgen-CFDT seront encore mieux défendus. Globalement, le Sgen-CFDT progresse. Mais si l'on regarde les résultats de plus près (voir tableaux ci-joints), on s'aperçoit que les variations sont beaucoup plus grandes d'une catégorie à l'autre. En fait, s'il y a un grand perdant, le Sni-PEGC, il n'y a pas de réel vainqueur.

DES SIÈGES  
SUPPLÉMENTAIRES

Près de trois enseignants sur dix n'ont pas glissé leur bulletin dans l'urne. L'abstention progresse. Mais le fait marquant, c'est la baisse de 8 points du Sni-PEGC chez les instituteurs. Les timides avancées de ce syndicat ont probablement fait fuir la partie la plus conservatrice de son électorat. Les progrès enregistrés par FO (+ 2 %) et son alter ego le Sien (+ 2 %) sont significatifs. La modification en profondeur de la sociologie du milieu instituteur explique aussi cette baisse. Relativisons cependant. Avec plus de 60 % des voix, le Sni-PEGC est encore largement dominant. Le Sgen-CFDT poursuit quant à lui sa progression dans les écoles. Son score chez les instituteurs de Haute-Savoie (51 %) est remarquable. Tout comme la hausse générale de 1,2 % et la conquête de vingt sièges supplémentaires dans les commissions paritaires. Elle est le fruit d'un travail syndical quotidien. Toutefois, l'implantation locale du Sgen-CFDT est iné-



Bénichou/REA

Le Sgen-CFDT progresse chez les instituteurs et les PEGC, baisse chez les AE, les certifiés, les agrégés et les PLP.

gale. Son poids est encore très faible dans certaines régions comme le sud de la France. La politique d'ancrage doit donc se poursuivre. De plus, l'écart important entre le nombre d'adhérents et le nombre de votants ouvre des perspectives de syndicalisation.

SECOND DEGRÉ :  
ALERTE

Inutile de se voiler la face. Le Sgen-CFDT perd dans le second degré. Essentiellement au profit du Snes et du Snetaa. Nous ne progressons que chez les PEGC (+ 0,8 %), corps qui a vu la revalorisation lui passer sous le nez. La démocratisation de l'enseignement secondaire, la découverte de l'hétérogénéité dans les lycées ont provoqué un malaise chez des personnels peu préparés au changement des contenus, des méthodes et de l'organisation du travail. Syndicalisme du refus et de la protestation, le Snes suit la majorité du milieu mais n'a pas de projet transformateur. Dans les lycées profession-

nels (LP), le Snetaa a joué sur un registre un peu semblable. Face à la crainte de voir les LP disparaître dans leur forme actuelle, le réflexe identitaire — maintenir les LP tels quels — a été un puissant levier.

Le Sgen-CFDT doit aussi chercher en son sein les raisons de cette baisse dans le second degré. Le travail d'explication de propositions parfois hardies pour changer l'école a-t-il été suffisant ? Les objectifs revendicatifs sont-ils bien identifiables ? Ces résultats traduisent une inquiétude face aux changements en cours ou à venir dans l'Education nationale. Ils ne peuvent pas servir d'argument aux syndicats conservateurs pour empêcher toute évolution, ni au ministère pour enterrer tout projet de réforme. Le Sgen-CFDT agira pour refuser un statu-quo, suicidaire à terme, car il porte en lui l'éclatement de l'Education nationale.

François Harvey  
Jacques Raclet  
Jean-François Rossard

ÉLECTIONS

Elections du 4 décembre 1990 Résultats globaux			
Inscrits :	697 677	Exprimés :	457 506
Votants :	491 911	Abstention :	29,49 %
	Voix	%	Variation 1987-1990
<b>SGEN-CFDT</b>	65 000	14,21	+ 0,24
<b>FEN</b>	270 447	59,11	- 3,23
<b>FO</b>	38 159	8,34	+ 1,06
<b>CSEN</b>	29 175	6,98	+ 0,12
<b>FGAF</b>	21 161	4,63	+ 0,53
<b>CGT</b>	15 120	3,30	+ 0,70
<b>CNGA</b>	6 694	1,46	- 0,10
<b>CFTC</b>	4 237	0,93	- 0,14
<b>Divers</b>	7 512	1,64	+ 0,85

PEGC	Voix	%	90/87
Inscrits	71 238		
Votants	56 440	79,23	
Exprimés	52 040		
<b>SGEN-CFDT</b>	6 220	11,95	0,78
<b>SNI-PEGC</b>	27 736	53,30	- 1,34
<b>SNLC-FO</b>	2 616	5,03	0,17
<b>SNALC</b>	676	1,30	0,11
<b>CNGA</b>	34	0,07	- 0,14
<b>SNC-SNL</b>	14 313	27,50	- 0,34

PROFS EPS	Voix	Pourcent.	90/87	Sièges
Inscrits	16 328		2,53 %	4
Votants	11 427			
Abstentions	4 901	30,02 %	3,75 %	
Exprimés	10 555			
<b>SGEN-CFDT</b>	767	7,27 %	- 0,48 %	
<b>SNFP-FEN</b>	8 794	83,32 %	2,77 %	4
<b>SNLC-FO</b>	470	4,45 %	- 1,61 %	
<b>SNALC-CSEN</b>	338	3,20 %	- 0,08 %	
<b>CNGA</b>	186	1,76 %	- 0,59 %	

CH ENS EPS	Voix	Pourcent.	90/87	Sièges
Inscrits	10 856		54,34 %	4
Votants	7 418			
Abstentions	3 438	31,67 %	15,38 %	
Exprimés	6 068			
<b>SGEN-CFDT</b>	374	6,16 %	2,65 %	
<b>SNEEPS-FEN</b>	5 194	85,60 %	7,92 %	4
<b>SNLC-FO</b>	325	5,36 %	- 0,74 %	
<b>SNALC-CSEN</b>	175	2,88 %	- 0,16 %	
<b>SNPS-CTJS</b>	0	0,00 %	- 9,67 %	

INSTITUTEURS	Voix	%	90/87
Inscrits	328 548		
Votants	233 138	70,96	- 6,13
Exprimés	216 180		- 25 443
<b>SGEN-CFDT</b>	32 518	15,11	1,20
<b>SNI-PEGC</b>	132 989	61,80	- 8,21
<b>SNUDI-FO</b>	20 237	9,40	2,00
<b>SIEN</b>	4 341	2,02	2,02
<b>CGC</b>	11 540	5,36	0,18
<b>FGAF</b>	3 866	1,80	1,80
<b>CGT</b>	4 822	2,24	2,24
<b>CFTC</b>	2 636	1,23	- 0,16
<b>CNGA</b>	2 231	1,04	- 0,25

PLP	Voix	%	90/87
Inscrits	60 090		- 865
Votants		70,79	
Exprimés	40 539		- 2 717
<b>SGEN-CFDT</b>	5 547	13,68	- 1,07
<b>SNETAA</b>	19 420	47,90	4,45
<b>UNSEN-CGT</b>	10 126	24,98	- 5,00
<b>SNLC-FO</b>	3 369	8,31	0,27
<b>SNALC</b>	486	1,20	- 0,30
<b>CNGA</b>	237	0,58	- 0,20
<b>CFTC</b>	297	0,73	- 0,41
<b>SNPCT</b>	816	2,01	1,67
<b>SNC-SNL</b>	241	0,59	0,59

AGRÉGÉS	Voix	%	90/87	Sièges
Inscrits	31 103		5,13 %	9
Votants	18 962			
Abstentions	12 141	39,03 %	3,91 %	
Exprimés	18 109			
<b>SGEN-CFDT</b>	2 722	15,03 %	- 1,76 %	1
<b>SNES-FEN</b>	8 795	48,57 %	- 0,08 %	5
<b>SNLC-FO</b>	1 945	10,74 %	0,47 %	1
<b>SNALC-CSEN</b>	3 206	17,70 %	0,62 %	2
<b>CNGA</b>	886	4,89 %	- 0,09 %	
<b>SNC-SNL-FGAF</b>	228	1,26 %	1,26 %	
<b>SCENRAC-CFTC</b>	326	1,80 %	- 0,43 %	

CPE	Voix	Pourcent.	90/87	Sièges
Inscrits	2 913		- 0,72 %	4
Votants	2 495			
Abstentions	418	14,35 %	1,33 %	
Exprimés	2 349			
<b>SGEN-CFDT</b>	282	12,01 %	- 1,83 %	
<b>SNES-FEN</b>	1 282	54,58 %	1,42 %	3
<b>SNETAA-FEN</b>	159	6,77 %	2,61 %	
<b>UNSEN-CGT</b>	18	0,77 %	0,77 %	
<b>SNLC-FO</b>	117	4,98 %	- 2,03 %	
<b>FNPAES-CSEN</b>	143	6,09 %	- 9,11 %	0 (- 1)
<b>SNPE</b>	348	14,81 %	8,19 %	1 (+ 1)

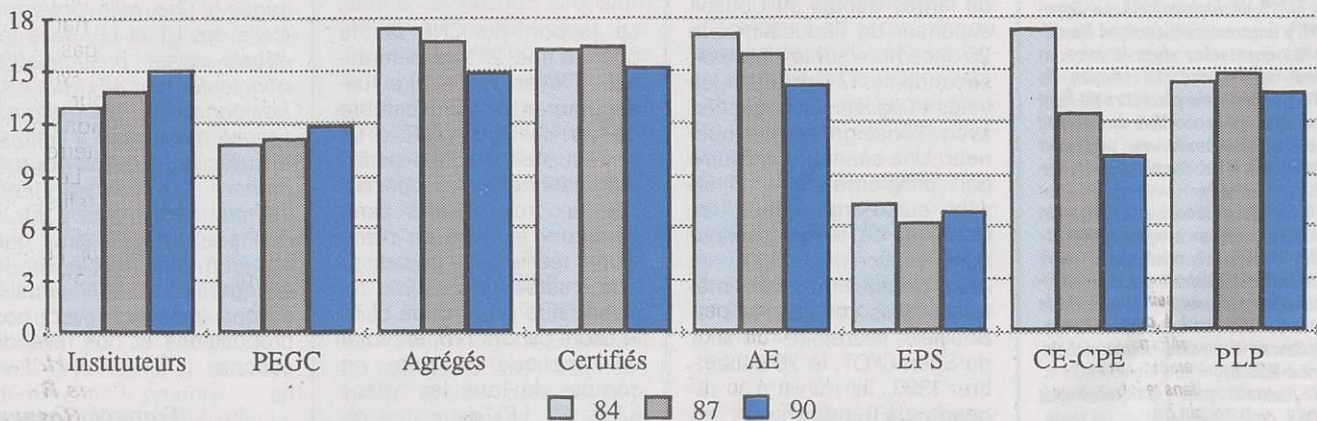
AE	Voix	%	90/87	Sièges
Inscrits	34 920		- 22,18 %	7 (- 2)
Votants	23 353			
Abstentions	11 567	33,12 %	1,93 %	
Exprimés	21 871			
<b>SGEN-CFDT</b>	3 102	14,18 %	- 1,86 %	1
<b>SNES-FEN</b>	14 448	66,06 %	0,88 %	6 (- 2)
<b>SNLC-FO</b>	1 763	8,06 %	1,10 %	
<b>SNALC-CSEN</b>	1 580	7,22 %	- 0,09 %	
<b>CNGA</b>	287	1,31 %	- 0,14 %	
<b>SNC-SNL-FGAF</b>	691	3,16 %	0,10 %	

CERTIFIÉS	Voix	%	90/87	Sièges
Inscrits	133 381		11,26 %	17 (+ 2)
Votants	89 826			
Abstentions	43 555	32,65 %	4,12 %	
Exprimés	84 972			
<b>SGEN-CFDT</b>	12 938	15,23 %	- 1,19 %	3 (+ 1)
<b>SNES-FEN</b>	48 801	57,43 %	2,23 %	11 (+ 1)
<b>SNLC-FO</b>	7 074	8,33 %	- 0,06 %	1
<b>SNALC-CSEN</b>	10 894	12,82 %	- 0,94 %	2
<b>CNGA</b>	2 784	3,28 %	- 0,14 %	
<b>SNC-SNL-FGAF</b>	1 553	1,83 %	0,34 %	
<b>SCENRAC-CFTC</b>	928	1,09 %	- 0,24 %	

CE	Voix	Pourcent.	90/87	Sièges
Inscrits	5 592		- 5,43 %	4
Votants	4 984			
Abstentions	608	10,87 %	0,40 %	
Exprimés	4 725			
<b>SGEN-CFDT</b>	434	9,19 %	- 2,69 %	
<b>SNES-FEN</b>	1 310	27,72 %	0,61 %	2 (+ 1)
<b>SNETAA-FEN</b>	942	19,94 %	- 9,25 %	1 (- 1)
<b>UNSEN-CGT</b>	93	1,97 %	- 1,54 %	
<b>SNLC-FO</b>	95	2,01 %	- 2,88 %	
<b>FNPAES-CSEN</b>	83	1,76 %	- 0,88 %	
<b>SNPE</b>	951	20,13 %	5,14 %	1
<b>SNC-SNL-FGAF</b>	127	2,69 %	- 0,10 %	
<b>SNIEP</b>	146	3,09 %	0,10 %	
<b>SNAI-CSPE</b>	544	11,51 %	11,51 %	

CHAIRES SUP.	Voix	%	90/87	Sièges
Inscrits	750		32,04 %	2
Votants	558			
Abstentions	192	25,60 %	2,18 %	
Exprimés	539			
<b>SGEN-CFDT</b>	49	9,09 %	- 1,47 %	
<b>SNES-FEN</b>	258	47,87 %	1,63 %	2
<b>SNLC-FO</b>	70	12,99 %	2,43 %	
<b>SNALC-CSEN</b>	113	20,96 %	- 2,04 %	
<b>CNGA</b>	49	9,09 %	- 0,53 %	

Evolution des résultats du Sgen-CFDT aux commissions paritaires par catégorie (personnels enseignants)



## EN BREF

ON PRÉPARE  
LA RENTRÉE 1991

Comme chaque année en janvier, on prépare la prochaine rentrée scolaire. Dans le premier degré, 400 emplois d'instituteurs ont été créés. Environ 1 200 postes sont prélevés sur 63 départements et redistribués sur 35. Au moment où les instituteurs sont de plus en plus sollicités, on leur impose de nouvelles coupes sombres.

Comment comprendre par exemple qu'en Dordogne ou en Mayenne, départements pilotes pour la « nouvelle politique à l'école » et expérimentaux pour l'amélioration du tissu scolaire en milieu rural, 10 à 12 postes soient retirés ? La réussite de la « nouvelle politique » impose d'autres moyens.

Dans le second degré, 3 570 emplois nouveaux sont créés auxquels s'ajoutent 62 000 heures supplémentaires-années, destinées à compenser la réduction d'une heure du service des PLP.

Le ministère a réparti ces moyens en tenant compte de l'augmentation des effectifs (38 000 en collèges, 21 000 en lycées, 18 000 dans les classes post-bac, stabilité en LP) et des inégalités entre académies.

Mais les régions déficitaires ne se rapprocheront que très peu de la moyenne nationale. Les moyens importants absorbés par la croissance des classes post-bac ne laisseront que peu de choses pour améliorer la situation en second cycle. Les heures supplémentaires déjà importantes en lycée vont s'accroître dans les collèges. Difficile dans ces conditions de mobiliser les personnels en faveur de l'innovation.

FORMATION CONTINUE :  
LES SUITES DE L'ACCORD

Une première réunion du comité de suivi de l'accord cadre sur la formation continue, signé en juin 1990, s'est tenue le 19 décembre 1990. Le Sgen-CFDT y a notamment souligné les difficultés constatées dans la mise en œuvre de l'accord. La réunion du 13 février prochain permettra de faire le point sur l'application de l'accord dans les académies, en particulier dans l'élaboration des plans de formation.

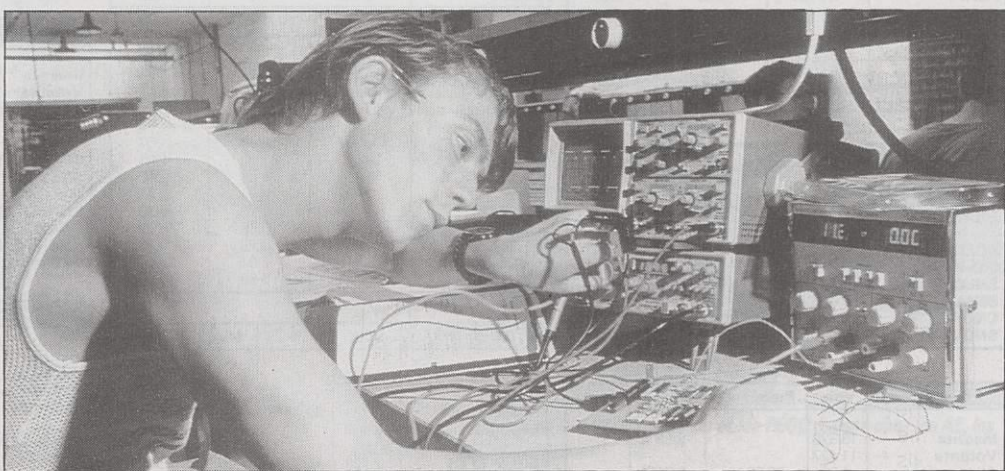
Les crédits consacrés à la formation en 1991, sont en augmentation de 58,4 % (principalement pour tenir compte de l'amélioration de l'indemnisation des stagiaires). La part de la masse salariale consacrée à la formation devrait donc être portée globalement à 3,35 %.

Elle passera, pour les personnels ATOSS, de 0,7 % à 1,4 %.

## LYCEE-COLLEGE

## LES SUITES DU RAPPORT DU CNP

La volonté du Sgen-CFDT d'améliorer le système de formation a conduit Lionel Jospin à deux décisions : un rapport du CNP sur les voies professionnelles et techniques et l'engagement d'un débat de fond sur le collège au mois de mars. Une occasion à saisir.



Le 17 janvier, Didier Dacunha-Castelle, président du CNP, a présenté au Conseil supérieur de l'éducation un rapport d'étape sur l'enseignement technique et professionnel.

Jusqu'à présent, le ministère de l'Éducation nationale n'a pas répondu au Sgen-CFDT qui demande l'instauration d'un débat dans les établissements sur les projets de réforme du lycée (rapport du Conseil national des programmes, CNP) ou autres projets dont celui du Sgen-CFDT.

Il faut pourtant que la discussion s'engage avec les personnels concernés. Le ministre a choisi en revanche de larges débats au Conseil supérieur de l'éducation : le 20 décembre sur la classe de seconde, le 17 janvier sur les voies et passerelles et le lien avec l'enseignement supérieur. Une séance est d'autre part programmée le 14 février sur l'organisation du travail et du temps scolaire dans les lycées.

Aux propositions de méthode faites par Jean-Michel Boullier, secrétaire général du Sgen-CFDT, le 20 décembre 1990, le ministre a répondu qu'il présenterait en

avril, lors d'une séance de conclusion, les orientations à partir desquelles un travail technique serait mené par ses services. Raison de plus pour mettre ce délai à profit dans les lycées et LP. N'hésitez pas à faire connaître au Sgen-CFDT la teneur des débats et les revendications des personnels.

DES PROPOSITIONS  
ENTENDUES

Le rapport du CNP fait le choix d'une 2<sup>nde</sup> de détermination avec réelle aide pédagogique. Le 20 décembre dernier, le Sgen-CFDT a insisté sur le caractère positif d'une année scolaire découpée en trois phases pour permettre la mise en place d'une réelle aide pédagogique institutionnelle. Il a replacé cette proposition dans le cadre de son propre projet qui implique la prise en compte de tous les lycées (LEG, LT, LP) dans une ré-

forme du 2<sup>e</sup> cycle supprimant l'étanchéité des filières. Enfin il a articulé ses propositions avec la nécessité de repenser un collège accueillant tous les élèves — chacun avec ses difficultés.

Nous avons été entendus car, le 17 janvier 1991, Didier Dacunha-Castelle, président du CNP, a présenté un rapport d'étape consacré à l'enseignement technique et professionnel. Le ministre s'est aussi clairement engagé : « Une telle omission (celle des LT et LP) dans les débats serait préjudiciable, non seulement à la voie professionnelle qu'elle marginaliserait, mais aussi à l'intérêt des décisions qu'on pourrait prendre concernant l'ensemble des voies. » Et il donne son accord pour une réflexion d'ensemble sur le collège. Plus que jamais, soyons présents avec nos propositions et nos revendications.

François Queval

## IUFM

## APRÈS LES PLÂTRES, LES URGENCES

Contenus de formation, modalités des concours de recrutement : à quelques mois de l'ouverture des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), ces questions ne sont toujours pas réglées. Le Sgen-CFDT a écrit à Lionel Jospin.

Les trois IUFM de Lille, Reims, Grenoble, qui fonctionnent depuis la rentrée, essuient les plâtres plus qu'ils n'expérimentent. A Grenoble, le mécontentement des étudiants s'est traduit au mois de novembre par une journée de grève : mouvement de protestation contre le fonctionnement chaotique de l'institution, le manque de clarté des objectifs de formation. Qu'en sera-t-il à la rentrée prochaine quand chaque académie ouvrira son IUFM ? Certes, ils fonctionneront sur la base de nouveaux contenus de formation, pour les professeurs du 2<sup>d</sup> degré comme pour les professeurs d'école. Encore faudrait-il que ces contenus soient connus afin que les équipes qui se mettent en place puissent organiser les formations en conséquence.

## UNE ÉPREUVE COMMUNE

Aujourd'hui, on ne sait rien encore de ce que seront les concours de recrutement, placés en fin de première année d'IUFM. Des épreuves à caractère professionnel y seront introduites, concrétisant « l'égalité dignité » de la formation professionnelle, mais quels en seront les contenus et les modalités ? Quelle place tiendront ces épreuves dans l'ensemble du concours ? Nous avons demandé à Lionel Jospin que l'une des épreuves soit commune au concours des premier et second degré et attiré son attention sur la composition des jurys : celle-ci doit évidemment prendre en compte la nouvelle orienta-



Des campagnes de recrutement aux résultats insuffisants.

tion de la formation des enseignants. Autre préoccupation : l'absence de gestion prévisionnelle des recrutements (on ne connaît toujours pas le plan de recrutement) obligera le ministère à recruter massivement des personnels non titulaires dans les prochaines années, dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré.

## LA LEÇON D'OCTOBRE

En 1991, un recrutement d'instituteurs est maintenu dans douze départements (voir *Profession Education*

n° 10, page 9). L'IUFM ne les prendra donc pas en charge, il n'accueillera que les seuls candidats aux concours de professeurs d'école et du second degré. C'est inacceptable. Il est de la responsabilité des IUFM de former tous les nouveaux recrutés, titulaires ou non. Aurait-on déjà oublié, en haut lieu, la leçon d'octobre-novembre ? Ce n'est pas en continuant à envoyer dans les établissements des enseignants non formés que l'on répondra à la demande des lycéens.

Michel Redoutey

## EN BREF

## ADMINISTRATION : ÉLECTIONS LE 18 AVRIL

Le ministère aurait enfin définitivement arrêté la date des élections professionnelles des personnels administratifs des catégories C et ex-D. Elles auraient lieu le 18 avril prochain. Les nouveaux corps concernés sont les agents administratifs (corps à deux grades) et les adjoints administratifs (corps à trois grades) qui remplacent les quatre corps précédents (agents de bureau, agents techniques de bureau, sténos et commis). Progresser lors de ces élections, c'est l'assurance que le Sgen-CFDT sera une force de plus en plus déterminante dans l'évolution du système éducatif. Aussi, mobilisons-nous pour ces élections.

## INFORMATION SYNDICALE

Le Conseil d'Etat vient de déclarer illégales les retenues de salaires à l'encontre des enseignants ayant participé aux réunions d'informations syndicales organisées sur le temps de travail. Rappelons que sur recours du SNETP-CGT et du Snes, le même Conseil d'Etat avait annulé en 1986 deux articles de l'arrêté du 16 janvier 1985 définissant les conditions d'organisation de ces réunions pour les enseignants. Aucun texte n'a, depuis cette date, comblé le vide juridique. Le dernier jugement du Conseil d'Etat indique que « l'annulation partielle [du texte de 1985] n'a pas pour effet de rendre inapplicable à l'Education nationale les dispositions de l'article 5 du décret du 28 mai 1982 » qui prévoit, dans toute la fonction publique, le droit à l'heure d'information syndicale.

## IVRY : VRAI-FAUX REPORTAGE

Au premier trimestre 1990-1991, le lycée Romain-Rolland d'Ivry (94) a accueilli un conseiller principal d'éducation, effectuant son rapport sous forme d'un film vidéo. Son film terminé, le réalisateur annonce qu'il est journaliste à TF1 et qu'il a obtenu l'accord de l'administration du lycée pour cacher son identité. Le film présente une image désastreuse de l'établissement. Les sections syndicales Sgen-CFDT et Snes protestent immédiatement auprès du ministère de l'Education nationale et de TF1 et demandent le retrait du film. Une action en justice est intentée pour obtenir le tournage d'un autre film, provoquer un débat sur la déontologie des journalistes et inciter le ministère à condamner clairement les méthodes utilisées.

HAUTE-SAVOIE: 51,21% CHEZ LES INSTITS

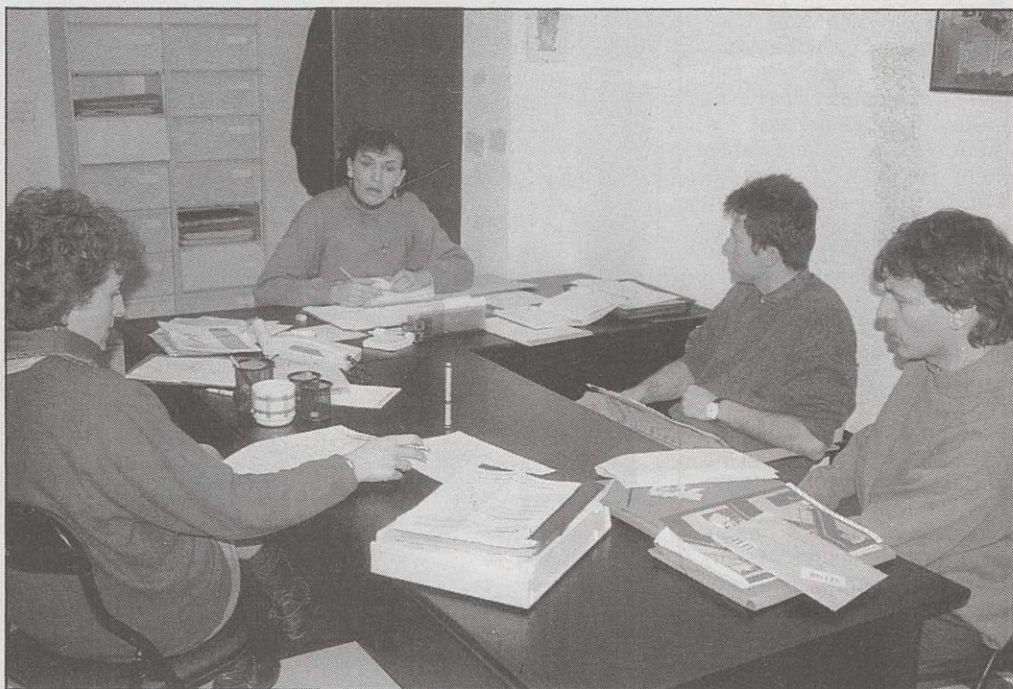
## LES RAISONS D'UN SUCCÈS

**Majoritaire chez les instituteurs, le Sgen-CFDT de Haute-Savoie explique les raisons de son succès : indépendance du syndicat, défense efficace des personnels, culture de négociation... Sans oublier les adhérents qui représentent ici 70 % de l'électorat du syndicat.**

**V**ous faites un tabac.» Cette phrase du secrétaire local du Sni restera dans les mémoires des responsables du Sgen-CFDT de Haute-Savoie. Le 17 décembre, à Annecy, on dépouille les résultats des élections à la CAPD (commission administrative paritaire départementale) des instituteurs. Et le Sgen-CFDT devient majoritaire dans le département, avec 51,21% des voix. Aujourd'hui, « *Ce n'est pas un hasard si nous sommes numéro un* », explique-t-on sur place. A défaut de bonne étoile, l'explication réside d'abord dans l'histoire. « *Ils étaient soixante au Sgen-CFDT en 1963* », raconte Guy Paulin qui s'en rappelle encore. « *Des têtus qui voulaient se démarquer des mots d'ordre moutonniers du Sni-PEGC et qui ne supportaient pas d'aller prendre leur carte, en rang par deux, à la sortie de la conférence pédagogique* ». Des adhérents « *ouverts, solides, d'une laïcité saine* » (on est à l'époque de la CFTC) et qui n'avaient rien à gagner personnellement à adhérer à ce syndicat minoritaire.

### UN MAUVAIS COUP CONTRE LE GOUVERNEMENT

Depuis, le réseau a grandi. Sans perdre cette liberté d'esprit: quelques jours avant les élections municipales de 1983, le Sgen-CFDT n'hésite pas à lancer une grève départementale sur la carte scolaire, que le Sni-PEGC (ici, Unité et Action, tendance proche des communistes) s'empresse de dénoncer comme « *un mauvais coup contre le gouvernement de gauche* ». Ce sera l'occasion d'un premier tour de valse avec la FCPE (fédération des conseils des parents d'élèves), séduite par cette autonomie politique. A cette attitude, les responsables successifs ont ajouté, à travers les années, le souci d'une défense des personnels efficace. « *La moitié des appels téléphoniques concernent la CAPD* », constate Muriel Sétien, élue pour la seconde fois. « *C'est*



On ne change pas une équipe qui gagne!

*la colonne vertébrale de l'action du syndicat* ». Mutations, notation, formation continue, situations individuelles difficiles... un travail d'écoute systématique (les permanences sont assurées tous les jours) où chaque demande est prise en compte. Une véritable démarche de services: « *Nous répondons sans dogme aux problèmes posés* », mais rajoute aussitôt Muriel, « *en restant cohérents avec les idées du Sgen-CFDT* ». Ici pas question de défendre n'importe quoi. « *Passé le premier sentiment de déception, les intéressés — ou leurs collègues — gardent une impression de volonté stricte de justice* », explique l'élue en CAP. « *Nous sommes des négociateurs* », continue Béatrice Gerelli, « *il n'y a pas de petite*

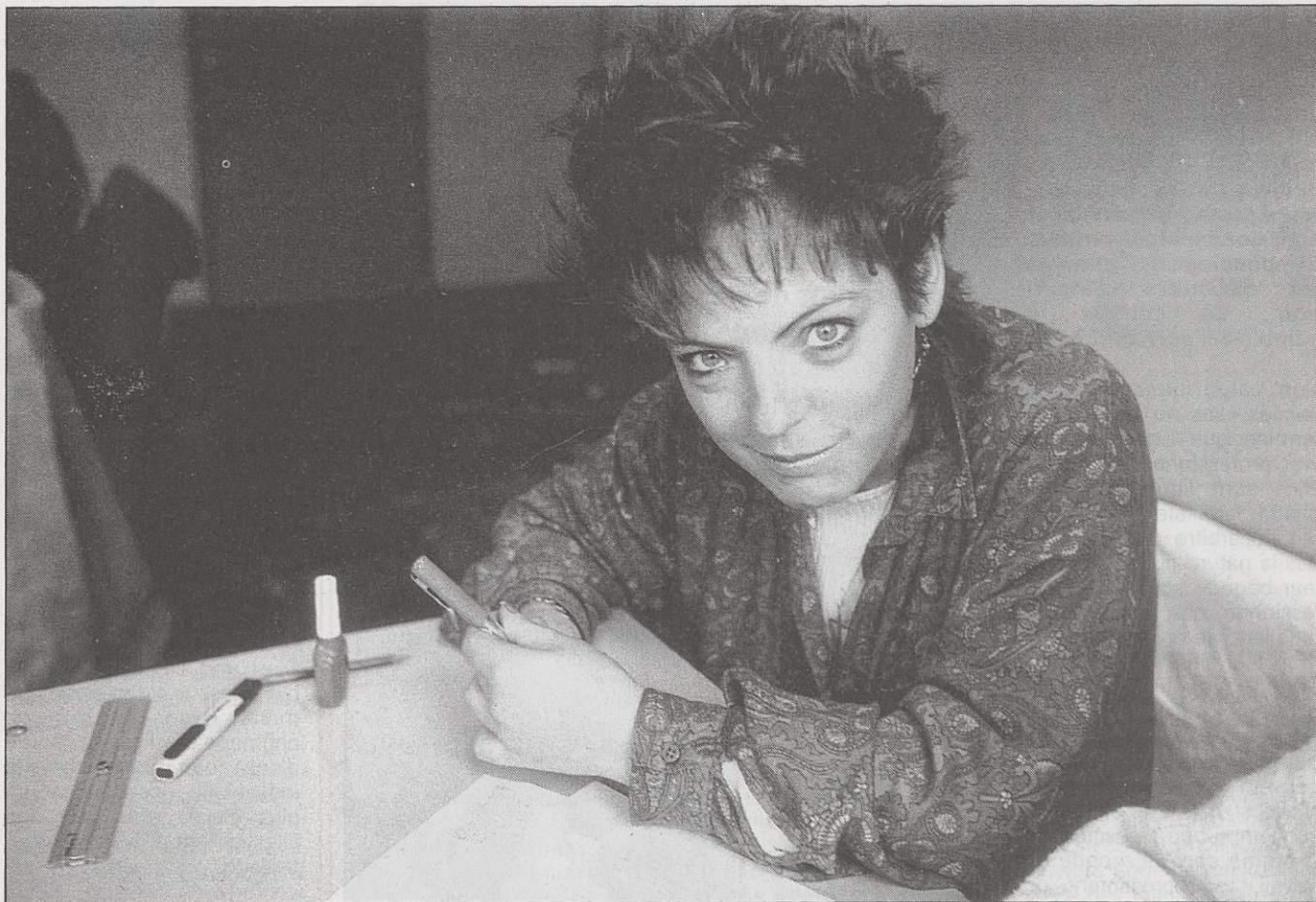
*et grande action syndicale* ». L'an dernier, le syndicat a mené deux jours de grève avec les titulaires-remplaçants d'Annecy. Certains d'entre eux risquaient de perdre leur logement de fonction, suite à un changement autoritaire de rattachement administratif. Mais la grève finie, l'inspecteur d'académie n'est pas revenu sur sa décision. Pas du genre « *qui perd mais reste pur* », l'équipe du Sgen-CFDT a obtenu une audience et négocié au cas par cas. Et par le jeu de points supplémentaires au barème de mutations, tous ceux qui bénéficiaient d'un logement de fonction ont été maintenus sur la commune. Le syndicat de Haute-Savoie rassemble aujourd'hui plus de 750 instituteurs sur les

2 900 que compte le département. Toute l'action menée l'est d'abord pour les adhérents: « *On informe tout le monde* », souligne Muriel Sétien, « *mais dès qu'il s'agit d'intervenir auprès d'un inspecteur ou de constituer un dossier, nous demandons l'adhésion* ». Là réside sans doute la clef du succès. « *On peut compter sur les adhérents pour voter* », approuve Claude Reilly, « *bien moins sur les autres* ». En Haute-Savoie, les premiers constituent déjà 70% de l'électorat du syndicat. « *Tous ne font pas de "bruit" mais ils signent la présence du Sgen-CFDT dans leur école* », conclut Guy Paulin. « *C'est à eux qu'on doit le succès* ».

Thierry Mestre



## SEXISME PAS MORT



P. Bader

## L'ÉCOLE CONTRE LES FILLES

**Sexiste l'école ? La réponse ne fait pas de doute. Les filles sont massivement orientées vers les filières les moins cotées, aux débouchés les plus restreints. Celles qui s'aventurent dans les formations dites masculines se sentent rejetées. Aptitudes prétendues plus littéraires ou tertiaires que scientifiques ou techniques... Dans ce domaine, parents, professeurs et employeurs formulent encore des attentes sexistes vis-à-vis des élèves.**

**Agir sur l'orientation des filles, c'est d'abord lutter contre ces idées reçues. Dossier coordonné par Philippe Antoine, Annick Hazard et Annick Segros.**

## SEXISME PAS MORT

**A entendre le discours actuel sur l'orientation des filles, l'école est présentée comme portant une lourde responsabilité: mal formées, mal orientées, les filles ne se dirigent pas vers les secteurs porteurs d'emploi et sont donc bien davantage frappées par le chômage, les difficultés d'insertion... Ce constat te semble-t-il suffisant ?**

Non, car la formation reçue par les filles ne semble déterminer que le début de leur vie professionnelle, quand elles sont libres de toute charge familiale. Mon travail fait apparaître que ce n'est pas la nature ou la valeur de leur bagage scolaire et professionnel qui va affecter le plus leur vie professionnelle, mais leur situation familiale. Dans un secteur d'activité donné, à qualification égale, une femme célibataire et un homme marié avec enfants peuvent jouer à jeu égal. Mais, si mariage et famille sont un support positif pour l'homme dans le monde du travail, ils représentent un support négatif pour une femme.

**Il y a donc un handicap spécifique des femmes sur le marché du travail, lié au statut actuel de la mère de famille ?**

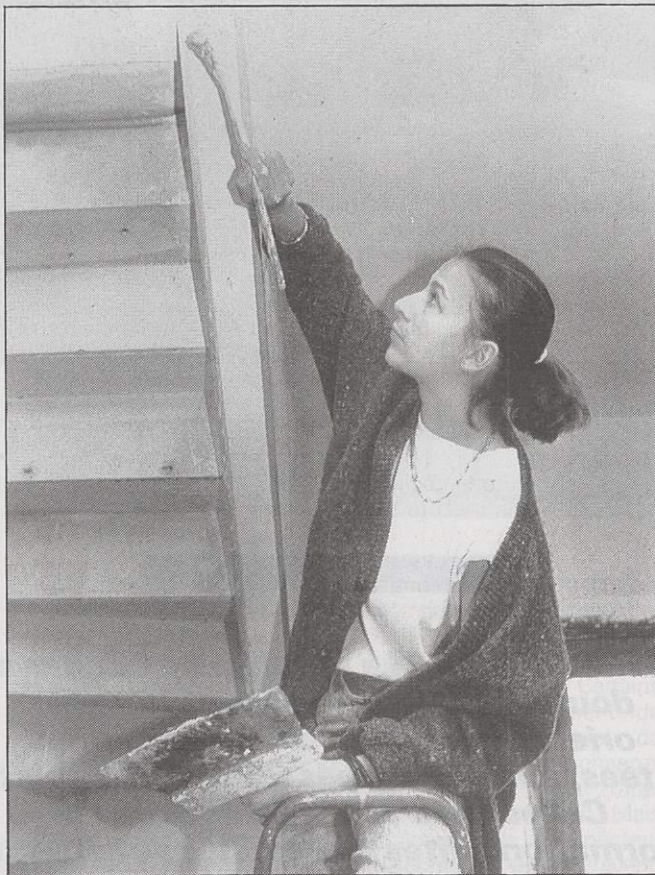
Oui, car rentabiliser ses diplômes, faire carrière, nécessite l'élaboration d'une stratégie individuelle et une certaine mobilité. Or, la mère de famille qui travaille supporte en même temps la charge physique et mentale de l'organisation domestique et l'éducation des enfants. Dans ces conditions, les choix que font les jeunes filles d'une formation générale solide, d'une insertion prioritaire dans le tertiaire correspondent à une adaptation raisonnable à leur situation future la plus probable.

**Alors, prudentes les filles? Réalistes, en tout cas.**

Certainement, puisque dès le départ, elles veulent concilier

## UN CONSTAT ACCABLANT

**Ni pamphlet, ni essai d'humeur, la recherche de Marie Duru-Bellat, professeur de sociologie à l'université de Dijon, offre une observation rigoureuse de la situation des filles à l'école et sur le marché du travail. Orientation discriminatoire, obstacles à l'embauche... elle dresse un constat plutôt accablant dans *L'Ecole des filles*.**



*Des métiers toujours considérés comme masculins...*

au mieux vie professionnelle et familiale, quitte à en payer un prix élevé : déqualification à l'embauche, salaires moindres, carrières limitées... La valeur de leur travail s'en trouve donc mino- rée. Quand, dans le couple, se posera le problème de la prise en charge des responsabilités domestiques et familiales, la tentation sera

grande d'arrêter ou de prendre un temps partiel.

**Cette analyse explique-t-elle l'échec relatif des campagnes récentes « Orientez-vous toutes directions », et « Les métiers n'ont pas de sexes » ?**

Ces campagnes répondent à

un objectif auquel j'adhère complètement : promouvoir l'égalité des chances. Mais imaginons que les jeunes filles accèdent en juste proportion à tous les secteurs, avec l'investissement en temps et en mobilité que cela représente. Comment cette société fonctionnerait-elle ? Comment pourrait vivre la famille dans ces conditions ?

**Mais pousser les filles à aborder des formations plus qualifiantes dans les domaines scientifiques et techniques devrait améliorer leur situation sur le marché de l'emploi ?**

Raisonnement ainsi revient à considérer que les filles sont traitées comme les garçons sur le marché du travail. C'est une illusion et l'exemple des « pionnières » le montre bien : les taux de chômage des filles à la sortie d'une formation technique industrielle sont toujours plus élevés que celui des filles sortant d'une formation tertiaire. Une enquête récente (avril 1990) du CEREQ (1) confirme qu'au niveau BEP, seule la possession d'un BEP tertiaire assure une chance d'insertion favorable. Par contre, un garçon est toujours en position plus favorable, qu'il sorte d'une formation tertiaire ou industrielle.

**Mais qu'en est-il à des niveaux plus élevés tels que BTS, DUT ?**

Les difficultés sont parfois moindres, mais les inégalités demeurent. Et surtout, nombre d'entre elles abandonneront ces secteurs et se réorienteront vers le tertiaire. Néanmoins, le parcours de ces filles à le mérite de rendre concevables d'autres orientations, de proposer d'autres modèles.

**Il existe donc toujours un handicap lié au sexe dans le monde du travail. Mais à l'école aussi ?**

En termes de résultats généraux, certainement pas. Les filles réussissent à l'école,

## SEXISME PAS MORT

elles ont un avantage incontestable en longueur de formation. Sur la génération d'élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1980, 42 % des filles sont arrivées en terminale pour 31 % des garçons. Et dans l'enseignement supérieur, la scolarité des filles augmente de façon continue.

### L'école réussit donc aux filles ?

Attention ! Cette affirmation est un peu courte, car, à partir de la 5<sup>e</sup>, et surtout de la 3<sup>e</sup>, le système scolaire n'est plus mixte. Toutes les filières de formation sont fortement sexuées et explicitement hiérarchisées (2). On doit noter aussi le déficit de formation professionnelle des filles, notamment dans le supérieur.

### Les cheminements sont effectivement différents. Mais différence n'est pas forcément inégalité ?

Il y a inégalité à partir du moment où l'orientation des filles n'est pas en rapport avec leur réussite scolaire, leurs compétences. Inégalité aussi par réduction des choix, réduction que rien ne semble justifier.

On entend souvent que l'orientation des filles vers des filières littéraires et tertiaires correspond à des capacités affirmées dans ces domaines. Les filles sont elles-mêmes convaincues de devoir ces orientations à leurs « dons » pour certaines matières et leur infériorité dans d'autres. Mais, en fait, aux paliers d'orientation, filles et garçons, à réussite égale, se voient proposer des filières différentes dans leur nature et leurs débouchés. Sur le plan des capacités, rien ne peut justifier ce phénomène. Ce qui est finalement à l'œuvre ici, c'est plutôt l'idée que nous véhiculons des différences entre garçons et filles, en tant que parent, enseignant, autrement dit ce que chacun attend des deux sexes.

### Quelle est l'attente vis-à-vis des filles dans le système éducatif ?

De toute évidence, on ne se



M. Fourmy/REA

... et féminins.

représente pas le sexe féminin comme compétent dans les matières scientifiques et techniques. Et les filles assimilent elles-mêmes cette sous-estimation ambiante de leurs compétences. Ce sentiment se traduit dans leurs motivations, leur conformisme, leur manque d'ambition... Leurs choix reflètent alors leur autodépréciation, ce que je nomme « le manque d'estime de soi ». A ce titre, les choix effectués par les filles à l'issue d'une terminale C sont caractéristiques d'une véritable autosélection : elles s'autorisent une orientation scientifique de haut niveau si leurs résultats sont bons ou excellents. S'ils ne sont que moyens ou assez bons, elles y renonceraient.

### Les stéréotypes de sexe touchent également les disciplines scolaires ?

Les maths, les sciences en général, sont vécues comme des matières masculines, froides, logiques. Les filles sont d'ailleurs plus nombreuses à croire à la « bosse des maths », au « don ». Cette disposition est renforcée par l'attitude des enseignants qui, inconsciemment, sollicitent davantage

les garçons dans ces disciplines, leur consacrent plus de temps et d'attention. Si une fille y réussit, c'est grâce à son travail, à son sérieux. Si elle y échoue, c'est parce qu'elle est une fille, représentative ici de son sexe.

### D'après votre travail, la mixité des classes accentue ces préjugés. Étonnant !

En effet, quand les filles sont entre elles, de surcroît en présence d'une enseignante, elles exploitent leurs capacités sans complexes. En présence de garçons, elles réintègrent les rôles traditionnels et adoptent des comportements conformes aux attentes dominantes. Il ne s'agit pas de remettre en cause la mixité du système éducatif. Il faut engager la réflexion sur ses effets si l'on veut la réalisation du potentiel de chacun à l'école.

### Le changement passera donc par les enseignants ?

Non seulement par les enseignants, mais par l'ensemble de la communauté éducative. Car le message implicite de l'école n'est pas le même pour tous. L'école

est censée ouvrir des horizons. Or, pour les filles, le chemin est tout tracé. On ne peut se satisfaire d'une école qui se contente de justifier, à travers l'orientation des jeunes, des différences de destins sociaux.

Aux personnels de l'Éducation nationale (en majorité féminins) de prendre conscience du modèle qu'ils représentent, de ce qu'ils peuvent transmettre de leur propre expérience, de ce qu'ils vivent quotidiennement dans l'univers lui aussi inégalitaire des métiers de l'éducation.

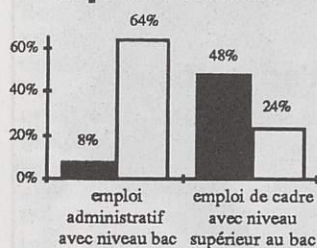
En France, tout reste à faire, à inventer, tant dans le domaine de la recherche pédagogique que dans celui de la formation des maîtres. Un vaste champ pour les initiatives et les expériences collectives.

### Propos recueillis par Annick Hazard

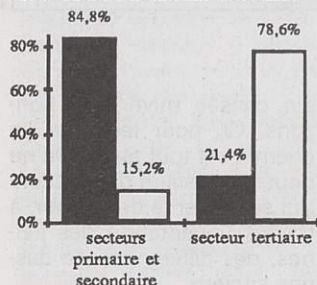
(1) Centre d'études et de recherches sur les qualifications.  
(2) Voir graphiques page 12.

*L'école des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?* Marie Duru-Bellat. 232 pages. 130F en librairie ou 142F (port compris) aux Editions l'Harmattan - 7, rue de l'école polytechnique, 75005 Paris.

## SEXISME PAS MORT

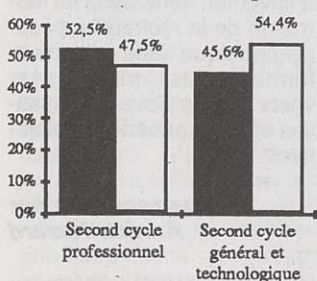
A niveau égal,  
emplois différents

Deux exemples neuf mois après la sortie de l'école. Au niveau bac, la concentration des filles dans les emplois administratifs reflète la division sexuelle des filières du 2<sup>e</sup> cycle. A un niveau supérieur, l'écart observé dans l'accès aux postes de cadres montre la déqualification des filles dans le monde du travail. (1986 - Formation emploi n° 18 - 1987)

La division sexuelle  
à l'œuvre dans les LEP

Les filles, sont concentrées dans les spécialités tertiaires. Leur présence dans les secteurs primaire et secondaire est assurée quasi uniquement par le biais des industries textiles.

(1988-1989. Part des garçons et des filles en terminale, de, CAP ou BEP selon le type de formation. Ministère de l'EN-DEP)

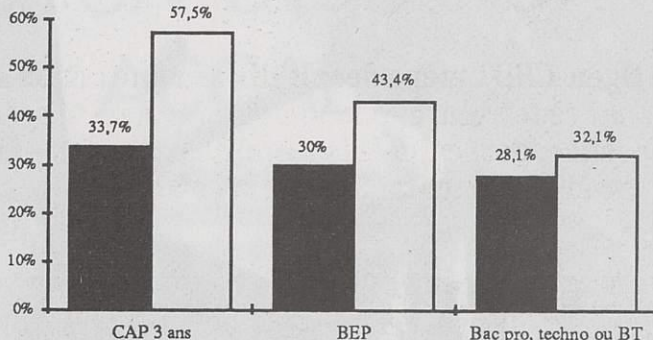
« L'avantage » des  
filles dans le 2<sup>e</sup> cycle

Les filles bénéficient d'une formation plus longue, mais dans le 2<sup>e</sup> cycle, leur formation reste essentiellement générale.

(1988-1989. Ministère de l'EN-DEP)

■ Garçons □ Filles

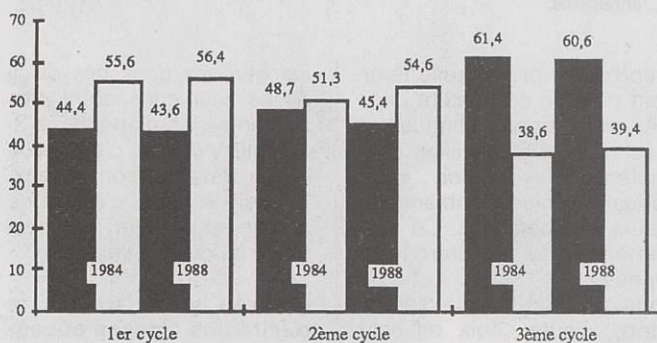
## Le chômage au féminin



Quel que soit leur niveau de formation, les filles sont davantage touchées par le chômage que les garçons. Mais l'élévation de leur niveau permet de réduire les écarts sur le marché du travail.

(Taux de chômage au 1<sup>er</sup> février 1988 des élèves ayant quitté le système éducatif pendant ou à la fin de l'année scolaire 1986-87. Ministère de l'EN-DEP)

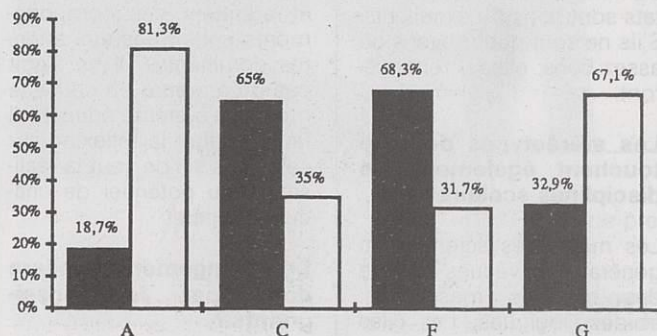
## Supérieur : toujours plus de filles



La scolarisation des filles dans l'enseignement supérieur est en progression constante dans toutes les filières. Mais elles perdent leur avantage en longueur de formation au profit des garçons, très majoritairement représentés en 3<sup>e</sup> cycle.

(1988-1989. Ministère de l'EN-DEP)

## Les « bastions scolaires » des filles au lycée



Il est difficile de trouver une terminale générale ou technologique où l'équilibre des sexes soit réalisé. La concentration des filles dans les filières littéraires et tertiaires s'est encore accentuée ces dernières années.

(1988-1989. Part des garçons et des filles dans quatre sections de terminale. Ministère de l'EN-DEP)

REFUS  
D'EMBAUCHE

« Mais nous n'avons pas de sanitaires pour les femmes... », « Ce travail n'est pas prévu pour une femme ». Telles sont les réponses des employeurs qu'a obtenu Nadine Marcoux, à Dijon, avec un CAP de tourneur. Nadine s'est pourtant spécialisée en décrochant une mention complémentaire sur commande numérique « tournage et fraissage ». Après une trentaine de demandes d'embauche restées sans réponse, elle s'est adressée à l'agence Bis... avec les réponses que l'on sait.

Pendant un an, elle a donc occupé divers emplois ne correspondant pas à sa formation. Puis elle a été embauchée, sur un contrat de six mois, sur un poste de tourneur. Elle travaille toujours dans cette entreprise mais n'occupe plus de poste de tourneur depuis la fin de son premier contrat.

Un parcours hélas significatif des « pionnières » qui investissent les métiers dits masculins. Convaincre les employeurs que la compétence professionnelle est affaire de formation et non pas de sexe, c'est aussi notre rôle d'organisation syndicale.

UNE FILIÈRE  
SUPPRIMÉE

Que deviennent les filles en situation d'échec dans l'enseignement général ? Une bonne partie d'entre elles rejoignait jusqu'à présent la filière de formation « Employée technique de collectivité » (ETC). Celle-ci vient d'être supprimée sans qu'ait été clairement défini le type de formation qu'on allait leur offrir et pour quels débouchés. Aucune formation n'a été prévue non plus pour les enseignants de ces spécialités. « Cette filière préparait à occuper des emplois considérés comme spécifiquement « féminins », dit Marie-Claire Le Madec, professeur dans les Côtes-du-Nord. Une remarque que pourraient faire de nombreuses enseignantes de lycée professionnel. Fallait-il pour autant supprimer cette formation ? « La plupart de ces élèves ont déjà bien intégré le discours ambiant sur le rôle des femmes, leur place au foyer. Elles « savent » qu'elles feront un métier où il s'agira de s'occuper d'enfants ou de personnes âgées, d'entretenir des locaux ». Quelle formation suivront-elles maintenant ?

## SEXISME PAS MORT

## DIX ANS POUR L'ÉGALITÉ

**En Bourgogne, le Sgen-CFDT mène depuis dix ans une action sur l'orientation des filles. Avancer sur ce terrain, c'est d'abord informer et former les acteurs de l'école. En somme, bousculer les mentalités pour faire évoluer les comportements. Impatients s'abstenir.**

**E**n Bourgogne, on est persévérant. Voilà plus de dix ans que le Sgen-CFDT anime une commission « Femmes ». « *Nous avons commencé par mener une enquête sur l'orientation des filles dans l'académie* », explique Annie Bouët. A partir de là, la commission a mené de front des interventions en direction de l'administration et des actions en direction des différents acteurs du système éducatif. « *Chaque fois, en essayant d'impliquer tout le syndicat* », précise Annie.

Dès 1982, le Sgen-CFDT demande à l'inspection académique l'application de la circulaire ministérielle sur l'orientation des jeunes filles et propose des journées d'information, pour les enseignants du secondaire. Le syndicat revendique aussi une information spécifique aux filles des collèges par les professeurs et les conseillers d'orientation pour les aider à dépasser les idées reçues sur les métiers dits féminins ou masculins.

Pour combattre très tôt ces préjugés, le Sgen-CFDT propose une formation de tout le personnel de l'Education nationale pour une éducation non-sexiste, « *dès l'école maternelle* ».

Enfin, la création d'une commission prospective — avec participation des syndicats — est demandée dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire.

#### UN STAGE ACADEMIQUE

En 1984, le travail de la commission commence à porter ses fruits. Le Sgen-CFDT participe à un groupe de travail départemental créé par le ministère des Droits



Annie Bouët, membre de la commission Femmes du Sgen-CFDT de Bourgogne, à « Actuelles », en mars 1990.

des femmes, ce qui lui donne la possibilité d'intervenir à l'école normale de Mâcon et auprès des IEN (inspecteurs) pour l'intégration de modules en formation initiale et continue des instituteurs, sur les stéréotypes sexistes.

Le syndicat intervient égale-

ment lors des journées d'information des professeurs principaux du secondaire et dans la préparation d'un stage académique sur le thème « *Réflexion sur nos comportements d'éducateurs et leurs conséquences dans l'orientation des filles* ». Signe supplémentaire de re-

#### UN RÉSEAU A LYON

« *Le vent tourne !* », s'exclame Christiane Demontes, chargée de mission « Orientation des filles » au rectorat de Lyon. « *Nous sommes très sollicités. Depuis la rentrée, la demande s'intensifie* », explique-t-elle. « *Nous avons donc décidé de constituer un réseau de correspondants, destinataires dans leurs établissements, de toutes les informations sur l'orientation des filles. Ils pourront ainsi susciter la mise*

*en place de projets axés sur ce thème* ». A leur intention, le rectorat organise en février prochain une journée de formation. Au programme des interventions et des ateliers : emploi des femmes dans la région ; repérage des « situations problèmes » dans les établissements ; les filles et les maths ; famille et orientation ; expériences et outils... A noter aussi la participation de chefs d'entreprises.

connaissance officielle, la commission « Femmes » participe à l'organisation de journées de sensibilisation en 1985, avec la MAFFEN (1) et le chargé de mission à l'orientation des filles du SAIO (2).

Dans le même temps, la réflexion continue à l'intérieur du syndicat. La commission se réunit cinq à six jours par an, en utilisant le droit à la formation syndicale. Les adhérents sont tenus régulièrement informés par le bulletin syndical qui leur donne des éléments pour agir dans leurs classes, dans leurs écoles ou établissements. Des institutrices de classes primaires entreprennent ainsi avec leurs élèves un travail de réflexion sur la représentation des métiers. Ces réalisations sont présentées lors de journées spécifiques, à l'occasion du 8 mars par exemple, et lors des congrès et assemblées générales du syndicat.

Aujourd'hui, la sortie du livre de Marie Duru-Bellat (lire pages 10/11), la participation au rassemblement CFDT « Actuelles 2 » en mars 1990, ont donné un nouveau souffle à la commission. Elle s'élargit à d'autres secteurs professionnels, et vient d'organiser, en novembre dernier, avec l'union régionale CFDT, une session sur l'égalité professionnelle et l'orientation des filles.

« *En dix ans, nous avons avancé* », conclut Annie Bouët, « *mais agir sur les mentalités nécessite du temps* ».

Annick Segros

(1) Mission académique à la formation des personnels de l'Education nationale.

(2) Service académique d'information et d'orientation.

## SEXISME PAS MORT

## PAROLES DE FILLES EN LP

**Absence de respect des garçons, mise à l'écart des tâches valorisantes par les professeurs... Les filles des sections industrielles de lycée professionnel se plaignent d'être mal considérées. A tel point qu'au Vieux-Condé (Nord), elles remettent en cause la mixité des classes.**

**Q**ue faire pour que les filles se sentent bien en lycée professionnel (LP)? Pendant plus d'une demi-heure, ce samedi après-midi, Françoise Rotteleur, professeur de français au LP du Vieux-Condé (Nord), en discute avec les quatre filles d'une de ses classes. En troisième technologique, elles font face à dix-neuf garçons. « Il faudrait d'abord que les garçons nous respectent », commence l'une d'elles. C'est-à-dire être aimable, poli. « Qu'ils ne refusent pas de nous aider », continue sa copine. Ou encore lorsqu'une fille est toute seule, « ne pas la délaissier. » Quant à l'origine d'une telle attitude, Elisabeth en a une opinion toute tranchée : « Les garçons veulent qu'on reste faibles. Parce qu'ils ont peur du pouvoir des meufs ! » Les enseignants ne sont généralement pas mieux ressentis. « Dans les ateliers, les tâches valorisantes ne sont jamais proposées aux filles. Les profs devraient leur donner des responsabilités ».

## DES SOLUTIONS SALARIALES

Ces propositions faites, la réflexion des quatre filles devient plus radicale. Les solutions aussi. « Les filles se sentiraient mieux s'il existait des classes technologiques de filles et des classes de garçons », ose l'une d'entre elles. « En tant que prof, cela m'a choquée », dira plus tard Françoise Rotteleur. Mais pour l'heure, il s'agit d'expliquer cette remise en cause de la mixité. « Il faut prouver que les filles égalent les garçons, pour les attirer en plus grand nombre dans le tech-



« Il faudrait d'abord que les garçons nous respectent. »

## LES PROPOSITIONS DU SGEN-CFDT



Même si elle n'est pas seule en cause, l'école porte une lourde responsabilité dans la détermination de l'avenir professionnel des filles. Le Sgen-CFDT demande :

- que l'Éducation nationale engage des recherches sur l'impact des contenus d'enseignement et des relations pédagogiques sur l'orientation des élèves, selon le sexe ;
- une sensibilisation des enseignants, des parents, des élèves aux stéréotypes sexistes et à leur influence sur l'orientation ;
- une prise en compte de cette dimension dans la formation ini-

tielle et continue des personnels ;

- une information complète des élèves, sur la diversification de l'orientation et des formations ;
- une adaptation des structures pédagogiques des établissements pour favoriser l'orientation et la réussite des filles dans les disciplines technologiques ;
- une amélioration des conditions matérielles d'accueil des filles dans les établissements scolaires et notamment les lycées professionnels ;
- une large publicité, un suivi et des bilans réguliers des mesures préconisées par le ministère, notamment la convention signée par le secrétariat d'État chargé des droits des femmes et celui chargé de l'enseignement technique (BO n° 7 du 15.02.1990).

nique. Et dans les classes actuelles, c'est impossible », avance Elisabeth.

## PAS N'IMPORTE LESQUELS

Face aux objections de Françoise, la discussion évolue. Il est question de regrouper toutes les filles dans une même classe, en complétant l'effectif avec quelques garçons. Pas n'importe lesquels ! D'où l'idée d'un débat, en début d'année, sur le rôle des filles dans le technique, « pour voir ceux qui sont misogynes et ceux qui ne le sont pas ». En atelier, en cas de panne sur une machine, les filles repèrent très vite les garçons qui ne les envoient pas ballader. « C'est ce profil d'élève qu'elles recherchent », confirme Françoise, pour qui la proposition ainsi formulée vaut le coup d'être réfléchie. Quoi qu'il arrive, ces filles de troisième technologique sont déterminées à poursuivre une formation technique plutôt qu'un BEP tertiaire ou une seconde. En atelier, le champ d'action est plus large. « Une secrétaire reste clouée sur sa chaise », explique Elisabeth. Deux d'entre elles se destinent à la gendarmerie pour un métier technique, « dans la réparation de matériel, par exemple. » En attendant, elles élaborent, pendant les cours de français, un questionnaire destiné à tous les élèves de l'établissement « sur la place de la femme dans la société : président de la République par exemple ». Et pourquoi pas professeur d'atelier ?

Thierry Mestre

## ALLEMAGNE

## LES DIFFICULTÉS DE L'UNIFICATION

Dieter Wunder, 54 ans, professeur de lycée, est président de la GEW, principale organisation syndicale enseignante d'Allemagne depuis 1981. Il aborde pour *Profession Education* plusieurs sujets fondamentaux : l'unification allemande, l'Europe, les problèmes éducatifs.

**Peux-tu nous présenter rapidement la GEW ?**

C'est l'une des seize organisations du DGB, première centrale syndicale allemande. Elle regroupe toutes les catégories d'enseignants, ce qui fait 190 000 adhérents avant l'unification et 330 000 maintenant.

**Comment l'unification est-elle vécue par la GEW ?**

Nos relations avec les organisations syndicales de l'ex-RDA ont tenu compte de deux éléments. D'abord, la création de nouveaux syndicats (en premier lieu, en Thuringe, en ce qui concerne l'enseignement). Ensuite, la nécessité d'une coopération avec les anciens syndicats en voie de démocratisation. Ce travail a commencé à l'automne 1989, mais il était très formel. Les liens se sont vraiment renforcés à partir de février 1990 pour aboutir, en juin de la même année, à des accords. Des anciens syndicats ont alors recommandé à leurs membres d'adhérer à notre nouvelle organisation, qui reste basée sur un pouvoir important aux régions, y compris dans l'ex-RDA.

**Quels sont les problèmes auxquels le syndicalisme allemand doit aujourd'hui faire face ?**

Il existe deux problèmes dominants. D'abord un problème d'emploi car beaucoup d'Allemands de l'ex-RDA vont perdre leur travail. Ensuite, un problème de ré-



Dieter Wunder : « Les nationalismes d'Europe centrale et orientale constituent un défi pour les prochaines années. »

munération. A l'« Est », le salaire moyen correspond à 35 % de celui de l'« Ouest ». Il faudra plusieurs années pour réduire cet écart.

**Et dans le domaine de l'éducation ?**

La priorité, c'est le renouvellement des méthodes d'apprentissage et la modification des contenus d'enseignement. Il faut dépasser le stalinisme !

**Comment réagissent les**

**enseignants de l'ex-RDA ?**

Nombre d'entre eux adhéraient au « socialisme réel ». Ils ont maintenant des problèmes d'orientation qui s'ajoutent aux problèmes matériels quotidiens. On peut changer la monnaie d'un jour à l'autre. Pas les mentalités. Il faudra donc du temps.

**Quelle attitude la GEW a-t-elle à propos des anciens membres de la STASI ?**

Notre position est la suivante : les anciens membres de la police politique ne peuvent plus avoir le droit d'enseigner ! Il faut sans doute aussi tenir compte de quelques situations individuelles complexes.

**La GEW a-t-elle modifié profondément sa politique revendicative ?**

Non, en ce qui concerne l'aile « ouest » du syndicat. L'aile « est » s'affronte d'abord au problème du développement. Il est encore trop tôt pour voir clair sur l'avenir. C'est pour nous une grande aventure ! Notre premier congrès commun aura lieu les 8 et 9 mars 1991 à Francfort.

**Comment vois-tu la place et l'évolution de l'Europe ?**

L'Europe tient une place de plus en plus importante pour nous. L'Allemagne ne doit pas se désengager de la CEE, bien au contraire ! Nous sommes heureux que le stalinisme ait disparu. Mais les nationalismes d'Europe centrale et orientale constituent un défi pour les prochaines années, surtout en Yougoslavie et en URSS. Par ailleurs, nous aurons à faire face aux phénomènes migratoires dus à la pauvreté. Cela rend le travail syndical au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES) encore plus déterminant que par le passé, comme au sein du Comité syndical européen des syndicats (CSEE) en ce qui concerne l'éducation.

Propos recueillis par  
Jean-Michel Boullier

## CONSEILLERS D'ORIENTATION

## UN PREMIER GESTE

**Le statut des conseillers d'orientation va très bientôt être réformé. Un premier geste du ministère qui reste partiel et insuffisant. Il manque toujours une politique globale de l'orientation et de l'insertion.**

**A** moins que le Conseil d'Etat ne y trouve à redire, conseillers d'orientations et directeurs de CIO devraient voir sortir, dans quelques semaines, un décret réformant très sensiblement leur statut actuel.

La formation spécifique de deux ans qu'ils suivaient jusqu'ici à partir du DEUG, nécessitera désormais le préalable de la licence de psychologie. Elle sera sanctionnée par un diplôme d'Etat de conseiller d'orientation - psychologue (bac +5), permettant de se prévaloir du titre de psychologue.

Leur grille indiciaire, sera alignée en 1992 sur la classe normale des certifiés tandis que les directeurs de CIO bénéficieront de l'échelonnement hors-classe.

## DES DÉSACCORDS DE FOND

Leur missions ont été réécrites, les chargeant d'assurer l'information des élèves et de leurs familles, de contribuer à l'observation continue des élèves, ainsi qu'à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire. La participation à l'élaboration des projets scolaires, universitaires et professionnels des élèves et des étudiants est également mentionnée.

Outre cette mission prioritaire, le texte à paraître prévoit que leur action s'étend à tous les



Manifestation des conseillers d'orientation et directeurs de CIO en 1990.

jeunes qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'ont pas atteint le premier niveau de qualification reconnu. Les conseillers d'orientation-psychologues pourront également être appelés à intervenir auprès d'autres publics et notamment auprès d'adultes.

Le Sgen-CFDT demandait depuis longtemps un nouveau statut pour les personnels et pour les centres d'information et d'orientation, des missions tenant compte de l'extension des besoins ainsi qu'une réelle revalorisation. Le ministère et l'Etat viennent de faire un tout premier geste. Mais celui-ci reste partiel, insuffisant, voire déjà inadapté. Certains points font même l'objet de notre part de désaccords de fond. C'est le cas du recrutement à partir de la seule

licence de psychologie, par rapport à notre demande d'un schéma DEUG de sciences humaines, maîtrise de sciences et techniques de psychologie du conseil en orientation puis DESS.

C'est le cas des missions trop exclusivement centrées sur l'information et les objectifs quantitatifs assignés à la formation initiale. C'est le cas pour la grille indiciaire des conseillers qui les exclut de l'accès à l'indice 728, sauf à changer de fonction et d'affectation en devenant directeur. Prévisions insuffisantes de recrutement, absence d'une véritable politique globale... Pour le Sgen-CFDT, le dossier du service public d'information et d'orientation doit être relancé.

Pierre Bediou

## AIS

## Une recherche controversée

Les conclusions d'une recherche d'Alain Mingat sur l'« efficacité des rééducations au cours préparatoire », menée en 1985 et publiée dernièrement par *le Monde de l'Education*, ont choqué les rééducateurs. Commandée par l'inspecteur d'académie de la Côte d'Or, cette étude révèle l'inefficacité de ces rééducations. Il faut relativiser ces résultats. Selon nos informations, les rééducateurs de ce département avaient à l'époque pour mission de faire plutôt du soutien par groupes d'élèves. Aucun contrat n'était passé avec l'enfant et sa famille. Des tests écrits étaient censés mesurer les progrès en lecture. Dans son rapport, le chercheur prend un certain nombre de précautions que le journaliste n'a pas repris : scoop oblige ? Il précise que l'activité de prévention, importante en maternelle, et l'amélioration des comportements, bénéfique à long terme, ne sont pas étudiés.

Il serait paradoxal d'abandonner la transformation des GAPP en réseaux d'aides puisqu'elle vise à éviter les dysfonctionnements constatés par ce rapport partiel et local.

## INSTITUTEURS

## Permutations

Une majoration exceptionnelle de 500 points au barème des permutations nationales est accordée pour les cas d'une « exceptionnelle gravité ».

Après examen par la CAPD, l'inspecteur d'académie transmet au ministère les demandes qu'il estime justifiables de la majoration. Celui-ci prend sa décision après consultation de la CAPN. Pour les permutations 1991, sur 150 dossiers transmis, 47 ont été retenus à l'issue de la CAPN du 10 janvier. Les adhérents qui nous avaient fait parvenir leur dossier ont été prévenus dès l'issue de la CAPN. Les résultats des permutations seront connus début mars.

## TOUS PERSONNELS

## Réadaptation et réemploi

Si vous sollicitez une première affectation, un maintien en réadaptation, ou un poste de réemploi (affectation à titre définitif en réadaptation) pensez à transmettre un double de votre demande à vos élus en commission paritaire. En ce qui concerne l'affectation ou le maintien en réadaptation, les commissions se réunissent en principe courant février, selon un calendrier fixé par chaque recteur. La commission nationale (CAPN) relative au réemploi aura lieu, elle, en juin.

## AIS

## Stage de directeur

Les candidatures au stage de préparation à l'examen de directeur d'établissement spécialisé sont retenues par les inspecteurs d'académie après consultation de la commission paritaire (CAPD). La répartition des candidats entre les deux centres de formation de Beaumont et de Suresnes est effectuée par le ministère, après consultation de la CAPN.

Cette année, le nombre de candidatures transmises par les inspecteurs d'académie dépassent largement les capacités des centres de formation. Seuls ont été retenus pour suivre le stage en 1991/92, les candidats proposés par des départements qui auront des postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 1992 : trente-deux stagiaires sont affectés au centre de Beaumont, trente-sept au centre de Suresnes.

## ORIENTATION

## Indemnité

Le *Journal Officiel* du 13 décembre 1990 a décidé de porter le taux moyen annuel de l'indemnité de charges administratives versée aux directeurs de CIO à 5 919 F. Le taux maximum annuel est fixé à 14 259 F et des discussions vont s'ouvrir sur les modalités de différenciation.



INSTITUTEURS

**Nouvelle politique à l'école**

Les 11 et 12 avril prochains, les responsables départementaux du Sgen-CFDT se retrouveront en assemblée générale à Bierville (Essonne).

Après un échange sur les conditions de la mise en place de la « nouvelle politique à l'école », enrichi par les témoignages des départements pilotes, ils définiront ensemble les revendications et le plan d'action du Sgen-CFDT pour la rentrée 1991.

Donnez-nous votre avis. Participez aux réunions préparatoires dans votre département.



P. Bader

INFORMATION

**Des bulletins catégoriels**

Vous êtes ATOSS, PDA, enseignant d'EPS, CE-CPE, CIO instituteur spécialisé, vous exercez dans l'EAP, vous devez recevoir en plus de *Profession Education*, un bulletin d'information sur votre ca-

tégorie. Si tel n'est pas le cas, ou si vous venez de changer de catégorie, faites le savoir au trésorier de votre syndicat afin qu'il fasse les démarches nécessaires auprès de la fédération.

RECTIFICATIF

Dans le supplément au numéro 10 de Profession Education consacré au lycée, une erreur de maquetage de la 2<sup>e</sup> colonne rend incompréhensible l'article de la page 8 de ce supplément. Il fallait lire :

Les affirmations du SNES, du SNALC et de FO ne visent qu'à faire passer les propositions du CNP pour une dégradation supplémentaire des conditions de travail des enseignants. C'est vrai que ceux-ci ont de légitimes préoccupations. Ils veulent que les diplômes auxquels ils vont former les élèves aient une réelle valeur. Ils ne veulent pas voir s'alourdir leurs services, ni leur nombre de classes et d'élèves augmenter. Certains se disent que l'aide pédagogique telle qu'elle est proposée en seconde, les enseignements semestriels prévus pour les premières et terminales vont amener à des

changements d'emplois du temps en cours d'année. D'autres enfin se demandent s'ils ne vont pas avoir à enseigner plusieurs disciplines. Tous sans doute ont conscience que leur métier va changer, car apporter des méthodes en même temps que des connaissances, aide les jeunes dans leur travail personnel, favoriser l'émergence du projet [d'orientation (...)], ce n'est plus le même travail.]

Par ailleurs, en page 5, le schéma intitulé « Module de base » est en fait celui de l'ensemble d'un « cursus-type ». L'autre schéma n'est qu'un exemple de ce que peuvent être les déroulements du seul module dominant pour les élèves qui choisissent le pôle technologique et technologie professionnelle, pour les enseignements de leur module dominant.

SUPÉRIEUR

**Recrutement en 1991**

Les postes offerts au recrutement pour 1991 doivent paraître au *Journal officiel* du 17 janvier et au *Bulletin officiel* du 24 janvier. Des rectifications, peut-être assez nombreuses cette année, paraîtront dans les BO suivants. Les dépôts de candidatures devront arriver aux rectorats dont dépendent les universités concernées par les postes, un mois après la publication. Les candidats doivent être attentifs à ces dates, et nous transmettre, après passage devant les commissions de spécialités (probablement vers le mois d'avril) leur dossier et fiche syndicale, s'ils veulent que les élus du Sgen-CFDT siégeant au CNU (Conseil national des universités) puissent intervenir si besoin est.

ADMINISTRATION

**Assemblée générale**

Convoquée les 6 et 7 décembre à Nantes, l'assemblée générale de la branche administration, Jeunesse et Sports a réuni une trentaine de délégués de syndicats ou UPR. Les débats ont porté principalement sur l'accord sur la grille de la Fonction publique et la politique salariale, les élections aux CAP des administratifs, la syndicalisation. Quant aux thèmes abordés en commissions, il s'agissait de la modernisation du service public, emplois et précarité, et de la Jeunesse et des Sports. Un compte-rendu des travaux de ces deux journées sera prochainement publié dans *Agir ATOSS*, envoyé à tous les adhérents concernés.



D.R.

PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

**Formation : deux ans ou rien**

Alors qu'une session de préparation à l'examen de psychologues scolaires a débuté en septembre dernier. L'arrêté sur la formation des psychologues vient enfin de paraître. Une circulaire d'application intégrant de larges apports du Sgen-CFDT doit suivre. Nous avons rappelé à cette occasion notre souhait d'une formation en deux ans. C'est la seule solution,

pour le ministère, susceptible d'éviter l'interdiction par le Conseil d'Etat d'exercer, suite aux recours déposés par plusieurs organisations. Cela répondrait aux exigences légitimes de la profession. Cela permettrait également d'aborder dans cette formation — par ailleurs bien conçue — les sciences de l'éducation et la sociologie.

TOUS PERSONNELS

**Cessation progressive d'activité**

Le renouvellement de la cessation progressive d'activité (CPA) est acquis pour l'année 1991. Les règles ont peu de chance de changer.

La CPA consiste à travailler à mi-temps en recevant en sus du « mi-traitement » une indemnité représentant 30 % du salaire. Cette possibilité est offerte aux fonctionnaires âgés de 55 ans au moins qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir une pension à jouissance immédiate.

Pour les personnels enseignants, il faut déposer les demandes au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet, pour toute CPA prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre. Pour les personnels non-enseignants, la



D.R.

demande de CPA doit être formulée deux mois avant la date (voir BO du 30 mars 1989).

LYCÉE

**Plan d'urgence**

Les 415 postes de documentation et les 130 postes de CPE supplémentaires ont été mis aux concours internes 1991. Les lauréats seront affectés sur postes et devraient bénéficier d'une formation étalée sur deux ans. (Modalités à définir).

Les postes supplémentaires attribués pour diminuer les effectifs des collèges et LP situés en ZEP (zone prioritaire) seront pourvus au mouvement national pour la rentrée 1991.

Il importe que dans les rec-

torats, toutes facilités soient données aux élus en commission paritaire (CAPA) pour que les affectations se fassent dans les meilleures conditions possibles :

- diffusion de l'implantation des postes pour transmission aux titulaires-académiques ;
- possibilité d'intervention des élus en CAPA si une incompatibilité majeure se manifeste, lors des affectations, entre personnels et postes.

LECTURES ET SPECTACLES

TABLEAU NOIR

Il est encore temps d'aller voir *Les derniers des profs*, la pièce de théâtre montée par nos collègues du lycée de Vilgénis, à Massy (Essonne).

Douze enseignants du Sgen-CFDT, du Snes et surtout, des déçus du syndicalisme ont décidé, après 1989, de prolonger leur action autrement. D'où l'idée de revivre, sur scène, leurs relations avec les collègues, les élèves, l'administration, l'inspection, le ministère... La lucidité de leurs propos — drôles et réalistes — est irrésistible. Nous sommes directement concernés par l'œuvre de ces découragés dynamiques. Ils ont un succès fou... Retenez vos places à l'avance.



Spectacle à 20 h 30 :  
 — le 8 février, à l'école Polytechnique de Palaiseau (91) ;  
 — le 15 mars, au centre Robert Desnos à Ris-Orangis (91).  
 Réservations au 45.35.42.67 (répondeur), par minitel 3615 code AL-TEL.

OCTAVE MIRBEAU  
 COMBATS POUR  
 L'ENFANT

Octave Mirbeau, ce n'est pas seulement *Le journal d'une femme de chambre* où l'hypocrisie des bourgeois bien-pensants de 1900 est mise à nu. Ami d'Anatole France et de Jules Renard, il a dénoncé l'asservissement de l'enfant dans la famille, la reli-

gion, les institutions, le natalisme, et son revers, le mauvais traitement des enfants. Des lettres, extraits de romans, interviews pour la libération de l'enfance sont réunis par Pierre Michel dans *Octave Mirbeau, combats pour l'enfant*. Ils n'ont guère perdu de leur actualité !

*Octave Mirbeau, combats pour l'enfant*. Editeur : Ivan Davy, La Botellerie, 49320 Yauchrézien.

ARTICLE 31

La Déclaration universelle des droits de l'Homme énumère en trente articles les droits et libertés dont chacun peut se prévaloir. Aucun ne concerne le droit de s'élever contre ceux qui n'en respectent pas les termes. C'est l'objet d'*Article 31*, revue d'information dont le but est de faire « mieux connaître l'extrême-droite pour la combattre. »

Article 31 (Trimestriel), B.P. 423, 75527 Paris cedex 11.

DIRECTEUR  
 DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard

MAQUETTISTE

Jeanne Palay

SECRÉTAIRE  
 DE RÉDACTION

Thierry Mestre

COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Jacques Biger

Liliane Campens

Michel Redoutey

Liliane Rouchier

COMPOSITION

Cadet Photo, Paris

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot

PUBLICITÉ

Athènes - Isabelle Ganne

3, bd. Richard-Lenoir

75011 Paris

Tél. : (1) 40.26.01.14

CPPAP : n° 440 D 73 S

Fédération des syndicats  
 généraux de l'Education  
 nationale et de la

Recherche publique

47/49, Av. Simon-Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél. : (1) 42.02.50.11.

Télécopie : 42.02.50.97

PETITES  
 ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

■ Lycée Leibniz de Hoechst, 15 km nord-ouest de Francfort/Main, cherche collègue ou lycée pour échanges immédiats, niveaux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.  
 Tél. : 16 (1) 64 41 00 52, après 21 heures. Laurent Bornert.

■ Loue T2, 4 personnes, à Serre Chevalier du 1.03.91 au 9.03.91.  
 Tél. : 92 24 81 14

■ Echange maison 4 chambres, jardin, à 15 km Méditerranée contre logement 4 personnes océan, entre le 10 et 30 juillet 1991.  
 Garros, 2, rue de la Cesse, 11100 Narbonne.

■ Mont Blanc. Accueil de groupes (23 lits max.) agréé DDJS. Ski, raquettes. PC enfant 105, adult. 115. Chalet St-Louis Assoc 1901, ouvert toute l'année.  
 Tél. : 50 54 61 37

■ Loue T2 4 à 6 personnes, Le Sauze- Barcelonnette, dans stations skis, aux pieds. Tout confort, piscine, tennis etc. Très belle vue avec balcon. 2 600 F/ semaine. Vacances février.  
 Tél. : 29 70 91 03 après 18 heures.

■ Loue maison individuelle, 3p, cuis, gar, verger, 67110 Reichs Hoffen.  
 Tél. : 88 53 94 44 ou 88 09 14 44.

■ Morbihan, 15 mn Lorient et plages, belle longère bretonne rénovée, grande salle repas avec cuisine américaine, séjour 47 m<sup>2</sup> avec poutres et cheminées, 5 chambres, mezzanine donnant sur coin feu, apprentis et préau, terrain 1300 m<sup>2</sup>, arboré. Prix : 67 U.  
 Tél. : 97 32 51 30.

■ Rando en raquettes, randos pédestres, stages en botanique.  
 Rens. P. Jarige 38880 Autrans.  
 Tél. : 76 95 36 55.

COURRIER

LES VOCATIONS  
 SE RARÉFIENT

Depuis la rentrée 1990, les réseaux d'aides spécialisés (RAS) de l'enseignement primaire se substituent progressivement aux groupes d'aide psychopédagogique (GAPP). Pas sans problèmes.

(...) Force est de constater qu'aucune enveloppe budgétaire supplémentaire n'a été dérogée pour garantir une mise en place sérieuse des RAS. Le manque de personnel spécialisé, déjà flagrant à l'époque des GAPP, devient aujourd'hui encore plus criant. Les vocations se raréfient. N'est-il pas urgent de mettre en place des mesures incitatives pour motiver des candidats à partir en formation spécialisée (rééducateurs en psychomotricité, rééducateurs en psychopédagogie, psychologues scolaires), afin de pallier la pénurie de cette catégorie de personnels, trop souvent oubliés dans la reconnaissance de leur fonction, de leur spécificité et dans les mesures de revalorisation ?

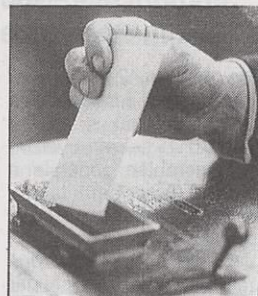
Faute d'une prise de décision dans ces domaines, les RAS semblent vouer à une disparition certaine à moyen terme. (...)

GAPP  
 Romain Rolland  
 Romilly/Seine

VOCATION  
 MAJORITAIRE

Pour la première fois depuis des années « le Sgen-CFDT est devenu majoritaire dans une CAPD. » (*Profession Education* n° 10 page 3).

Certes, le constat est exact si l'on en reste à une vingtaine d'années mais le Sgen ne date pas de vingt ans et sans rien enlever à la valeur



de la performance réalisée par la Haute-Savoie, il aurait sans doute été majoritairement préférable d'indiquer qu'avant 1970, le Sgen était majoritaire dans deux départements. Pour ne prendre que les élections d'avril 1965, on trouve : Moselle 54,4 %, Haut-Rhin : 53,9 %, (SU n° 363 du 5 mai 1965). Ce n'est certes que scrupule d'historien, mais comme on invoque ce que « l'histoire retiendra », il vaut mieux être précis.

Michel Branciard  
 Bourg-en-Bresse

ENSEIGNANT  
 CHERCHE SALAIRE

ISOE : septembre 1990 payée en décembre 1990, mais uniquement aux titulaires. Les MA vont devoir encore attendre... jusqu'à quand ? MA : certains n'ont toujours pas leur salaire régularisé depuis la rentrée.

Heures supplémentaires : non seulement elles nous sont imposées mais elles sont payées avec trois à six mois de retard.

Bulletins de salaire : on les reçoit trois semaines après la date d'échéance du salaire.

Les services financiers de l'Education nationale sont-ils exempts du respect des règles de la législation du travail en matière de salaire ? (...)

MC Petit  
 Conflans-Ste-H<sup>ne</sup>

**A MISE  
A JOUR 1991**

**VADE MECUM  
DES PERSONNELS  
DU PREMIER DEGRE**

**VADE MECUM  
DES PERSONNELS  
DU SECOND DEGRE**

Désignation des articles	Quantité	Prix unitaire		Montant
		Adh.*	Non-adhérent	
■ Le Vade mecum 1er degré avec sa mise à jour		80 F	120 F	
■ Le Vade mecum 2d degré avec sa mise à jour		80 F	140 F	
■ La mise à jour seule				
- 1er degré		20 F	30 F	
- 2d degré		60 F	80 F	
* Joindre la bande-adresse de <i>Profession Education</i> .			TOTAL	

**SGEN  
CFDT**

Chèque à l'ordre de : SGEN bulletin intérieur 8776-93V Paris

à renvoyer à : SGEN-CFDT secteur communication 47/49, av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19

**Un mensuel, ça ne suffit pas  
L'actualité court tous les jours**

Toute l'actualité	36 15 CFDT * SGEN
La revalo dernières	36 15 CFDT * SGEN
Primaire : la réforme Jospin	36 15 CFDT * SGEN
Mesures Fonction publique	36 15 CFDT * SGEN
Mutations 2nd degré-LP	36 15 CFDT * SGEN
Indemnités, services	36 15 CFDT * SGEN
Guide pratique	36 15 CFDT * SGEN
Fiche syndicale	36 15 CFDT * SGEN

**DES INFOS  
UN PLUS  
POUR VOUS  
DEFENDRE**

**Du nouveau ? 36 15 CODE CFDT \* SGEN**

# FEMMES

## Clés pour l'Égalité

CFDT  
INFORMATION

# ÉCOLE

## Des choix pour l'Avenir

CFDT  
INFORMATION

# LOGEMENT

## Les enjeux de l'Habitat Social

CFDT  
INFORMATION

La question de l'égalité entre hommes et femmes ne cesse de se poser. Que l'on pense aux salaires, à l'emploi, au métier ou encore à la famille, l'égalité reste un objectif, mieux une ambition. Question de fond dans une société où les femmes s'affirment de plus en plus. Certes il y a des lois, des directives européennes. L'égalité professionnelle par exemple est inscrite dans le droit. Mais les lois prennent corps pour autant que les citoyens leur donnent vie.

Il revient au syndicat d'agir dans l'entreprise pour que l'égalité progresse dans les faits. Une égalité qui, pour une large part, reste à conquérir. L'action persévérante de la CFDT a déjà donné des résultats. Ce livre en témoigne en même temps qu'il apporte des éléments pour la réflexion et l'action. Il s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui mettent l'égalité entre hommes et femmes au cœur de l'intervention syndicale.

140 pages.

De réforme en réforme, l'école suscite toujours autant de débats passionnés. Preuve sans doute de l'importance des enjeux à la fois collectifs et individuels. Mais le consensus qui fait de la formation une priorité ne doit pas cacher les divergences sur les objectifs et les méthodes. Dans ce débat sur l'avenir de l'école, la CFDT entend prendre toute sa place. Nombre de ses adhérents, professionnels de l'enseignement ou parents, y participent. La confédération, ses fédérations des personnels (SGEN - FEP) sont à pied d'œuvre.

Il s'agit pour la CFDT, avec d'autres, d'éclairer les évolutions, les priorités donc les choix à venir. Il s'agit aussi d'agir dans chaque école pour rendre concrètes les nécessaires transformations. Ce livre présente les grandes lignes de la réflexion actuelle sur le système éducatif. Il propose une synthèse des études et des propositions qui fondent l'intervention de la CFDT. Il permet en tout cas de mesurer l'intérêt qu'il y a, pour des syndicalistes, à intervenir sur l'école ou plus exactement dans l'école.

120 pages.

En dépit des sommes considérables engagées - 120 milliards environ d'aides publiques chaque année - notre société n'a pas réussi à loger l'ensemble de la population d'une façon décente. Avec la perte de l'emploi, les mauvaises conditions de logement restent une cause fondamentale d'exclusion et rendent plus difficile l'insertion sociale. Dans le même temps, de nouveaux comportements, de nouvelles exigences se sont fait jour dans la population, qui doivent conduire les opérateurs de l'habitat à s'adapter. Des solutions existent qui passent aussi bien par une redistribution des aides de l'Etat que par le développement de la démocratisation locale en matière de logement.

Informé pour agir, tel est le but de cet ouvrage qui a d'abord cherché à fournir les points de repères indispensables au lecteur peu familier des mécanismes de l'habitat social. En précisant les modes d'intervention de la CFDT, il espère aussi contribuer à valoriser l'action quotidienne de nos militants autour d'un enjeu essentiel de la vie collective.

120 pages.

## BON DE COMMANDE

DÉSIGNATION	PRIX A L'UNITÉ	QUANTITÉ	MONTANT
Femmes. Clés pour l'égalité.....	55,00 F		
Logement. Les enjeux de l'habitat social.....	55,00 F		
Ecole. Des choix pour l'avenir.....	55,00 F		
Les trois titres, prix spécial.....	148,50 F		
Nom. Prénom : .....	Frais d'envoi		+ 18,00 F
Adresse : .....	Total à payer		
Chèque à l'ordre de « CFDT PRODUCTIONS » obligatoirement joint à la commande. CFDT PRODUCTIONS - 4, Bd de la Villette, 75955 PARIS Cedex 19			